

Ordre des travaux

Le lundi 6 mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le lundi 6 mai 1974

Le débat sur le projet de loi C-100, Loi sur l'indépendance des Bahamas, sera débattu en séance publique le mardi 7 mai 1974.

Le débat sur le projet de loi C-101, Loi sur l'indépendance des îles Vierges britanniques, sera débattu en séance publique le mercredi 8 mai 1974.

Le débat sur le projet de loi C-102, Loi sur l'indépendance des îles Caïmanes, sera débattu en séance publique le jeudi 9 mai 1974.

Les membres du Conseil ont examiné l'ordre des travaux et ont approuvé l'ordre des travaux proposé.

(1) Beaucoup d'avis d'autonomie ont été déposés dans les îles britanniques, mais dans le cadre des îles et des territoires fédérés canadiens. Elles devraient être intégrées dans une politique nationale. Le Gouverneur général du Canada et le Tribunal d'appel de la Cour suprême ont travaillé avec les îles.

(2) Les îles utiliseraient le dollar canadien.

(3) À titre de citoyens canadiens, les habitants des îles seraient des résidents permanents du Canada et les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les îles bénéficieraient des avantages économiques canadiens qui sont les mêmes que ceux des environs, et elles continueraient à être des îles dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. À l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs détenteurs ni le droit d'émigrer ni celui de travailler au Grand-Bretagne.

(4) Les îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis.

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers du monde. Les îles attireraient naturellement les Canadiens, ce qui ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont les mêmes besoins, dans les mêmes secteurs. Les habitants des îles pourraient promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts et d'un port probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir connectées avec la possibilité d'établir des liens aériens.

En particulier, le Conseil d'État accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les îles et à le conseiller en ces heures de décisions.

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caïcos et que les membres du Conseil ont énoncé ce qui suit:

- a) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.
- b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec le Grand-Bretagne et le Commonwealth depuis que le Grand-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.
- c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.
- d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les plans de trois ans puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre hiérarchique des priorités.